

CAPITAL-INVESTISSEMENT

Colette Neuville attaque la stratégie d'Altamir Amboise avec Apax Partners

Colette Neuville s'invite dans le cercle fermé du « private equity ». La présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam) conteste la stratégie de croissance d'Altamir Amboise, la société d'investissement cotée de Maurice Tchénio, qui investit dans les fonds d'Apax Partners, dont il est le cofondateur. Elle serait menée, selon elle, au détriment des versements de dividendes. Avec Moneta Asset Management, la société de gestion codirigée par Romain Burnand, ex-analyste réputé du secteur bancaire, l'Adam a déposé il y a une semaine un projet de résolution en vue de l'assemblée générale du 29 mars.

Après trois années sans avoir touché de dividendes, ces derniers remettent en cause la course aux fonds propres d'Altamir, qui conduit via de nombreuses opérations sur le capital à une « forte dilution » et à une politique de distribution de dividendes « inacceptable » selon eux : à la fois « minimaliste », de 20 centimes par action, et inégalitaire, car elle conduit à verser plus en montant nominal par porteurs d'actions B, dont Maurice Tchénio. « L'intérêt social, disent-ils, n'exige nullement de poursuivre une stratégie de croissance qui n'a pas de sens s'agissant d'un fonds d'investissement, a fortiori quand cela le conduit à sortir de son métier d'origine, à savoir l'investissement dans des "midcaps" françaises. »

Conflit ouvert

Cette stratégie ne va pas s'infléchir puisque, après avoir, début 2011, décidé d'investir en direct dans les fonds d'Apax Partners, en commençant par la France qui cible les PME, Maurice Tchénio veut cette année se rapprocher encore de son cousin d'outre-Manche en investissant dans ses fonds dédiés aux plus grandes entreprises. Le but d'Altamir est de faire passer les 400 millions d'euros d'actifs gérés à plus de 1 milliard. Mais cette stratégie est justement dictée, précisent ses promoteurs, par le souci d'assurer plus de liquidité

au titre coté et de réduire la décote du cours de Bourse par rapport à l'actif net réévalué, les investisseurs prêtant plus d'attention à une société de taille significative qu'à une capitalisation d'un peu plus de 200 millions d'euros. Cette décote, regrettent en effet l'Adam et Moneta dans leur projet de résolution, était de 40 % entre le cours de clôture du 29 février (7,23 euros) et l'actif net du 31 décembre (16 février). Mais, pour eux, cette recherche de croissance ne vise pas la liquidité du titre. Elle « bénéficie à la gérance et aux associés comman-

40% La décote sur Altamir Amboise entre le 31 décembre et le 29 février.

dités, dont les statuts prévoient que leur rémunération est directement et indirectement liée à la masse du capital social et des fonds propres ». « Allez dire à n'importe quelle entreprise que sa stratégie de croissance est dictée par la volonté des managers d'augmenter leur rémunération ! répond Monique Cohen, directeur général délégué d'Altamir. Celle-ci est d'abord tirée des produits de cession. » En outre, dit-elle, « cette politique de croissance de l'actif net sous gestion d'Altamir Amboise prévaut depuis l'origine, elle est répétée et partagée à chaque assemblée avec les actionnaires et ce n'est en rien une découverte pour Romain Burnand ».

Ce dernier, qui détient moins de 10 % du capital, demande le relèvement du dividende de 20 centimes à 1 euro. La société en a les moyens, dit-il, puisqu'elle a dégagé un bénéfice de 120 millions, soit 3,29 euros par action et qu'elle affiche une trésorerie record de 132 millions. Le coût ne sera pas le même : 36 millions contre 7,3 millions euros. « Le conflit est ouvert maintenant avec Maurice Tchénio. Il y aura une lutte sans merci à l'assemblée », relève Colette Neuville.

ANNE DRIF